

Rapport public Parcoursup session 2023

Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Portail Lettres - Lettres - Arts du spectacle - Musicologie

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Arts du spectacle - mention Arts du spectacle	Jury par défaut	Tous les candidats	80	1471	347	754	18	30
Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Musicologie - mention Musicologie	Jury par défaut	Tous les candidats	129	1471	496	1466	18	30
Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Lettres - mention Lettres	Jury par défaut	Tous les candidats	60	1471	431	1449	18	30

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention LETTRES :

* Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette notamment d'argumenter un raisonnement et d'analyser un texte
Cette mention suppose en effet une maîtrise globale de la langue française et des qualités de compréhension fine de textes de toute nature. Elle nécessite aussi de solides capacités d'expression afin de pouvoir analyser des textes littéraires, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Etre intéressé par la culture et l'histoire littéraires et artistiques, ainsi que par l'étude de la langue française
Cette formation impose en effet une connaissance de la genèse et de l'évolution des lettres françaises, avec une attention particulière pour leur dimension historique. Elle requiert également une appétence pour les textes littéraires, anciens, médiévaux et contemporains, pour le monde de l'art et pour les dimensions linguistiques de la langue.

* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.)
La licence de Lettres a pour objet la lecture, l'étude et la compréhension des œuvres littéraires, dans toute leur richesse, leur diversité et leur complexité.

* Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde

L'intérêt pour la discipline Lettres est bien évidemment essentiel, mais l'étude de la littérature impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés et une sensibilité pour les humanités dans toute leur diversité.

* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe

Cet attendu marque l'importance, pour la Licence en Lettres, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, cette formation laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux

Les lycéens titulaires d'un baccalauréat général présentent le profil le plus adapté pour réussir le diplôme de Licence.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Arts du spectacle - mention Arts du spectacle :

Au sein du portail « Lettres - Arts du spectacle - Musicologie », les étudiants se déterminent pour la mention de leur choix dans Parcoursup.

Semestre 1 : enseignements communs aux trois mentions du portail « Lettres - Arts du spectacle - Musicologie » :

- Enseignements fondamentaux communs impliquant une pratique artistique (écriture littéraire, pratique musicale ou cinéma) (24 crédits)
- Méthodologie du travail universitaire (MTU) qui préfigure la mention arts du spectacle (3 crédits). Attention : l'inscription dans cet enseignement en semestre 1 et 2 est conditionnée au choix de la mention arts du spectacle dans Parcoursup.

- Enseignement de langue vivante étrangère (3 crédits)

Semestre 2 : orientation vers la mention choisie sur parcourcup:

- Enseignements disciplinaires arts du spectacle

- MTU arts du spectacle (3 crédits)

- Langue vivante étrangère (3 crédits)

Précisions licence arts du spectacle : <https://allsh.univ-amu.fr/licence-portail-1> et <https://formations.univ-amu.fr/ME3HPO-PRHPO1AA.html>

Césures :

Pour les étudiants ayant fait une demande de césure via Parcoursup, vous devez absolument consulter les dates et les modalités de candidature via le lien suivant : <https://allsh.univ-amu.fr/cesure>

ATTENTION : Aucun dossier ne sera traité en dehors des dates indiquées.

Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Musicologie - mention Musicologie :

Au sein du portail « Lettres - Arts du spectacle - Musicologie », les étudiants se déterminent pour la mention de leur choix dans Parcoursup.

Semestre 1 : enseignements communs aux trois mentions du portail « Lettres - Arts du spectacle - Musicologie » :

- Enseignements fondamentaux communs impliquant une pratique artistique (écriture littéraire, pratique musicale ou cinéma) (24 crédits)

- Méthodologie du travail universitaire (MTU) qui préfigure la mention Musicologie (3 crédits) Attention: l'inscription dans cet

enseignement en semestre 1 et 2 est conditionnée au choix de la mention Musicologie dans Parcoursup.

- Enseignement de langue vivante étrangère (3 crédits)

Semestre 2 : orientation vers la mention choisie SUR PARCOURSUP

- Enseignements disciplinaires en musicologie (24 crédits)

- Méthodologie du travail universitaire (MTU) en Musicologie (3 crédits)

- Langue vivante étrangère (3 crédits)

NOTA : Au sein du portail Lettres - Arts du spectacle - Musicologie, les étudiants se déterminent pour la mention de leur choix dans Parcoursup.

Précisions : licence musicologie : <https://formations.univ-amu.fr/ME3HMS.html> et PORTAIL : <https://formations.univ-amu.fr/ME3HPO-PRHPO1AA.html>

Césures :

Pour les étudiants ayant fait une demande de césure via Parcoursup, vous devez absolument consulter les dates et les modalités de candidature via le lien suivant : <https://allsh.univ-amu.fr/cesure>

ATTENTION : Aucun dossier ne sera traité en dehors des dates indiquées.

Aix-Marseille Université - Site d'Aix-en-Provence - Licence - Lettres - mention Lettres :

Au sein du portail « Lettres - Arts du spectacle - Musicologie », les étudiants se déterminent pour la mention de leur choix dans Parcoursup.

Semestre 1 : enseignements communs aux trois mentions du portail « Lettres - Arts du spectacle - Musicologie » :

- Enseignements fondamentaux communs impliquant une pratique artistique (écriture littéraire, pratique musicale ou cinéma) (24 crédits)
- Méthodologie du travail universitaire (MTU) qui préfigure la mention lettres (3 crédits) Attention: l'inscription dans cet enseignement en semestre 1 et 2 est conditionnée au choix de la mention Lettres dans Parcoursup.
- Enseignement de langue vivante étrangère (3 crédits)

Semestre 2 : orientation vers la mention choisie sur parcoursup :

- Enseignements disciplinaires en Lettres
- Méthodologie du travail universitaire (MTU) en Lettres (3 crédits)
- Langue vivante étrangère (3 crédits)

NOTA : Au sein du portail "Lettres - Arts du spectacle - Musicologie", les étudiants se déterminent pour la mention de leur choix dans Parcoursup.

Précisions : licence de LETTRES : <https://formations.univ-amu.fr/ME3HLF.html> et PORTAIL : <https://formations.univ-amu.fr/ME3HPO-PRHPO1AA.html>

Césures :

Pour les étudiants ayant fait une demande de césure via Parcoursup, vous devez absolument consulter les dates et les modalités de candidature via le lien suivant : <https://allsh.univ-amu.fr/cesure>

ATTENTION : Aucun dossier ne sera traité en dehors des dates indiquées.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'outil d'aide à la décision Parcoursup (algorithmique) a permis d'élaborer un préclassement et une typologie de situations spécifiques. Cette base de travail a donné lieu lors de la commission d'examen des vœux à l'étude des dossiers individuels identifiés dans la typologie et à l'élaboration du classement qualitatif.

Le paramétrage d'outil d'aide à la décision a été le suivant :

- les notes du baccalauréat et les notes de première et de terminale
- la fiche avenir remplie par les professeurs du secondaire
- les fiches de suivi des candidats en réorientation
- Valorisation du statut « sportifs et artistes de haut niveau »
- Attendus locaux : les lycéens titulaires d'un baccalauréat général présentent le profil le plus adapté pour réussir le diplôme de Licence

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Nous rappelons que les projets de formations doivent être renseignés de manière spécifique pour chaque vœu. Les activités et centres d'intérêt doivent être renseignés par tous les candidats et notamment les candidats en reprise d'études, en réorientation et DAEU.

La prise en compte de la fiche avenir et de l'avis du conseil de classe est décisive. Attention : l'avis du conseil de classe doit être motivé en fonction de chaque vœu : un avis générique qui serait donné pour l'ensemble des vœux d'un candidat fausse gravement le fonctionnement de la procédure.

Nous conseillons aux candidats ayant besoin d'une validation de diplôme de télécharger systématiquement dans leur dossier les pièces demandées, afin d'en permettre la meilleure appréciation possible, et ce en procédure principale comme en procédure complémentaire : copie des diplômes obtenus (le cas échéant, baccalauréat ou équivalent, autres diplômes de l'enseignement supérieur, etc.), copies des bulletins ou relevés de notes (études secondaires, études supérieures), résultats de diplômes. Au besoin, tous ces documents seront fournis avec une traduction assermentée en français. La commission pédagogique ne peut se baser uniquement sur les éléments déclaratifs formulés par les candidats.

Cette année, nous avons constaté une augmentation des candidats en reprise d'études ou en DAEU, particulièrement dans certaines filières. L'algorithme ne pouvant être appliqué à ces profils, nous conseillons d'autant plus vivement à ces candidats de renseigner le maximum d'éléments demandés (bulletins de résultats, diplôme, lettre de motivation) et de fournir la fiche de suivi afin que leur dossier puisse être évalué de la manière la plus juste possible au regard de l'ensemble des candidatures.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Les notes du bac, les résultats des épreuves anticipées du bac et les notes de première et de terminale	Toutes les notes des bulletins de première et de terminale, les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat ou des notes du bac.	Toutes les notes des bulletins de première et de terminale, les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat ou des notes du bac.	Essentiel
	Résultats dans les matières littéraires et artistiques	Résultats de première et de terminale dans les matières littéraires et artistiques	Résultats de première et de terminale dans les matières littéraires et artistiques	Essentiel
	Notes post-bac	Résultats obtenus dans l'enseignement supérieur	Résultats obtenus dans l'enseignement supérieur	Essentiel
	Notes des diplômes équivalents au baccalauréat		Notes des diplômes équivalents au baccalauréat	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir	Méthode de travail	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir	Essentiel
Savoir-être	L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir	Autonomie et Capacité à s'investir	Champ « Autonomie » et « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir	Capacité à réussir	Champ « Capacité à réussir » de la fiche Avenir	Essentiel

	Motivation		Projet de formation motivé	Complémentaire
	Cohérence du projet de la fiche de suivi.	La fiche de suivi	La fiche de suivi	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités et centre d'intérêt, la pratique de la musique (chant et instrument)	Engagement citoyen et centres d'intérêt	Engagement citoyen et centres d'intérêt	Important

Signature :

Eric Berton,
Président de l'établissement Aix-Marseille Université -
Site d'Aix-en-Provence